



Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Paris, le 24 mars 2020

Par email

Objet : Covid-19 – projet de décret Fonds de Solidarité

Messieurs les Ministres,

Nous nous permettons de vous alerter sur le projet de décret relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation dont nous avons pris connaissance.

Nous regrettons de ne pas avoir été consultés dans le cadre de la consultation initiée à sa rédaction d'autant que nous devons attirer votre attention sur son inadéquation à la profession d'avocat du fait de ses particularités.

La période de référence, énoncée à l'article 2 du projet de décret, du 1er mars au 31 mars 2020, est inadaptée aux modalités de rémunération des avocats.

En effet, la perte de chiffre d'affaires est directement liée à l'arrêt des tribunaux et de l'activité économique et sera en réalité décalée dans le temps, pour l'essentiel reportée d'au moins 15 jours.

Le seul mois de mars comme référence ne semble donc pas cohérent avec les modalités d'exercice de la profession d'avocat.

Par ailleurs, le projet de décret ne semble pas prendre en considération la situation très singulière des avocats collaborateurs libéraux des cabinets d'avocat, qui ont une modalité de rémunération particulière, basée sur la rétrocession d'honoraires et le développement possible d'une activité personnelle.

Messieurs les Ministres, en cette période de crise sanitaire, la situation des travailleurs indépendants est particulièrement impactée pour ne pas ajouter à des incertitudes sanitaires, des inquiétudes économiques.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces remarques spécifiques de la profession d'avocat.

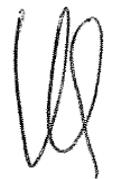
Nous vous prions de croire, Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.



Christiane FÉRAL-SCHUHL
Présidente
Conseil national des barreaux



Olivier COUSI
Bâtonnier
Ordre des avocats de Paris



Hélène FONTAINE
Présidente
Conférence des bâtonniers

Copie : Cabinet de Mme la Garde des Sceaux